

## Composition

Le comité des usagers est composé d'un minimum de cinq membres et d'un représentant de chaque comité de résidents mis sur pied dans les centres d'hébergement du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi. Ces personnes sont toutes **bénévoles** et **accompagnées** par une personne ressource.

**NOUVEAUX MEMBRES**

**RECHERCHÉS**



La défense des droits des usagers vous tient à cœur et vous souhaitez participer à l'amélioration de la qualité des services du CSSS de Chicoutimi?

**Vous pourriez devenir membre du comité des usagers!**

## Le comité des usagers... à votre écoute!

**Pour nous joindre**

305 rue St-Vallier

Chicoutimi QC G7H 5H6

Tél. : 418 541-1234 (2128)

Télécopieur: 418 541-4816

cu.csssc@sss.gouv.qc.ca

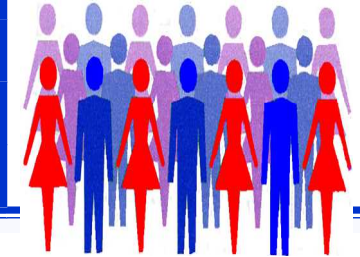
Personne ressource: Chantal Goupil,  
responsable des activités

Le comité des usagers représente les usagers des installations suivantes:

- ◆ Hôpital de Chicoutimi
- ◆ Centre d'hébergement Beaumanoir
- ◆ Centre d'hébergement de La Colline
- ◆ Centre d'hébergement Mgr Victor-Tremblay
- ◆ CLSC de Chicoutimi
- ◆ Ressources intermédiaires en santé mentale et en santé physique



Centre de santé et de services sociaux  
de Chicoutimi



## COMITÉ DES USAGERS DU CSSS DE CHICOUTIMI

LE BIEN-ÊTRE DE  
L'USAGER EST AU



DE NOS PRÉOCCUPATIONS

C'EST POURQUOI LE  
COMITÉ DES USAGERS EST  
LE GARDIEN DE VOS  
DROITS

## Six fonctions du comité

**RENSEIGNER** Les usagers sur leurs droits et leurs obligations.

**PROMOUVOIR** l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers.

**ÉVALUER** la degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus par l'établissement.

**DÉFENDRE** les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande de l'usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.

**ACCOMPAGNER ET ASSISTER**, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter plainte.

**S'ASSURER** du bon fonctionnement des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

## Droits des usagers

Voici les principaux droits des usagers:

- ♦ être informés de l'existence des services et des ressources disponibles en matière de santé;
- ♦ recevoir des services de santé;
- ♦ choisir le professionnel ou l'établissement;
- ♦ recevoir les soins que requiert leur état;
- ♦ donner ou refuser leur consentement;
- ♦ participer aux décisions;
- ♦ être accompagnés et assistés;
- ♦ recevoir des services d'hébergement;
- ♦ recevoir des services en langue anglaise;
- ♦ porter plainte et exercer un recours;
- ♦ accéder à leur dossier;
- ♦ préserver la confidentialité de leur dossier.

## Vos responsabilités

Responsabilité de **respect** et de **courtoisie** envers le personnel et les usagers.

Responsabilité de fournir une **information juste et pertinente** (médicale ou personnelle).

Responsabilité de **collaborer** et d'utiliser les services offerts de façon **judicieuse**.

Responsabilité de **respecter les règlements** de l'établissement (code d'éthique).

